

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 06 octobre, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 30 septembre 2025, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 22

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI,
Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGRO,
Madame Armelle CASSE, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie RODD, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO,
Madame Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Stefano TEILLET, Madame Sandrine LALANNE, Madame Marilyne LANTRAIN, Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme Nicole BROCARD à M. Rodolphe CAMBRESY.
M. Laurent TUIL à M. Christophe ARZANO.
M. Didier KHOURY à M. Jean-Antoine GALLEGRO.
Mme Rosa SAADI à Mme Véronique CHEVILLARD.
M. Julien PARFOND à Mme Sylvie ROBY.
M. Serge GODARD à Mme Sandrine LALANNE.
M. Augustin KUNGA à M. Olivier ZANINETTI.

Absents excusés :

Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. ONGHENA Robin, M. PINEL Vincent, M. MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance : Monsieur GALLEGRO Jean-Antoine

2025DELIB0086 - CONCESSION DE SERVICE PUBLIC DU MARCHÉ COMMUNAL
D'APPROVISIONNEMENT DE BRY-SUR-MARNE - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU CONCESSIONNAIRE,
LA SOCIÉTÉ LES FILS DE MADAME GÉRAUD, RELATIF À L'ANNÉE 2024

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 1411-3,
Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L.3131-5 et R.3131-2,
Vu la délibération 2016/D103 approuvant le choix du délégataire pour la gestion du marché d'approvisionnement de la commune de Bry,
Vu le contrat de délégation de service public pour la gestion du marché forain de la Ville, conclu pour une durée de 10 ans, du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2026,
Vu le rapport annuel d'activité du concessionnaire GÉRAUD pour l'année 2024, joint à la présente délibération,
Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 11 juin 2025,
Vu l'avis de la commission Marchés Publics, Développement économique, Emploi, Communication, Commerces, Artisanat et TPE, en date du 25 septembre 2025,

Considérant qu'en application des articles L.3131-5 et R.3131-2 du Code de la commande publique, tout concessionnaire de service public local doit produire chaque année, avant le 1^{er} juin, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Concession de Service Public et une analyse de la qualité du service,
Considérant que le Conseil Municipal doit prendre acte de ce rapport,

Après en avoir délibéré, et par 29 voix pour

ARTICLE 1 : PREND acte du rapport annuel d'activité du concessionnaire, la société Les Fils de Madame Géraud, relatif à l'exploitation du marché d'approvisionnement de Bry-sur-Marne pour l'année 2024.

ARTICLE 2 : PRÉCISE que ce rapport et la présente délibération seront transmis à Madame la Préfète du Val-de-Marne et mis à la disposition du public au sein du secrétariat général de la Maire à compter du 7 octobre 2025.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 10 octobre 2025

Secrétaire de séance
Jean-Antoine GALLEGO

Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne



Livry-Gargan, le 2 mai 2025

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
1 Gd Rue Charles de Gaulle
94360 BRY-SUR-MARNE

A l'attention de Monsieur le Maire

Lettre recommandée avec A.R. n° 1A 213 093 1187 1

N/Réf. : JPA/SJ

Objet : Rapport d'activité 2024

Monsieur le Maire,

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, pour l'exercice indiqué ci-dessus, le rapport d'activité pour la gestion de vos marchés d'approvisionnement.

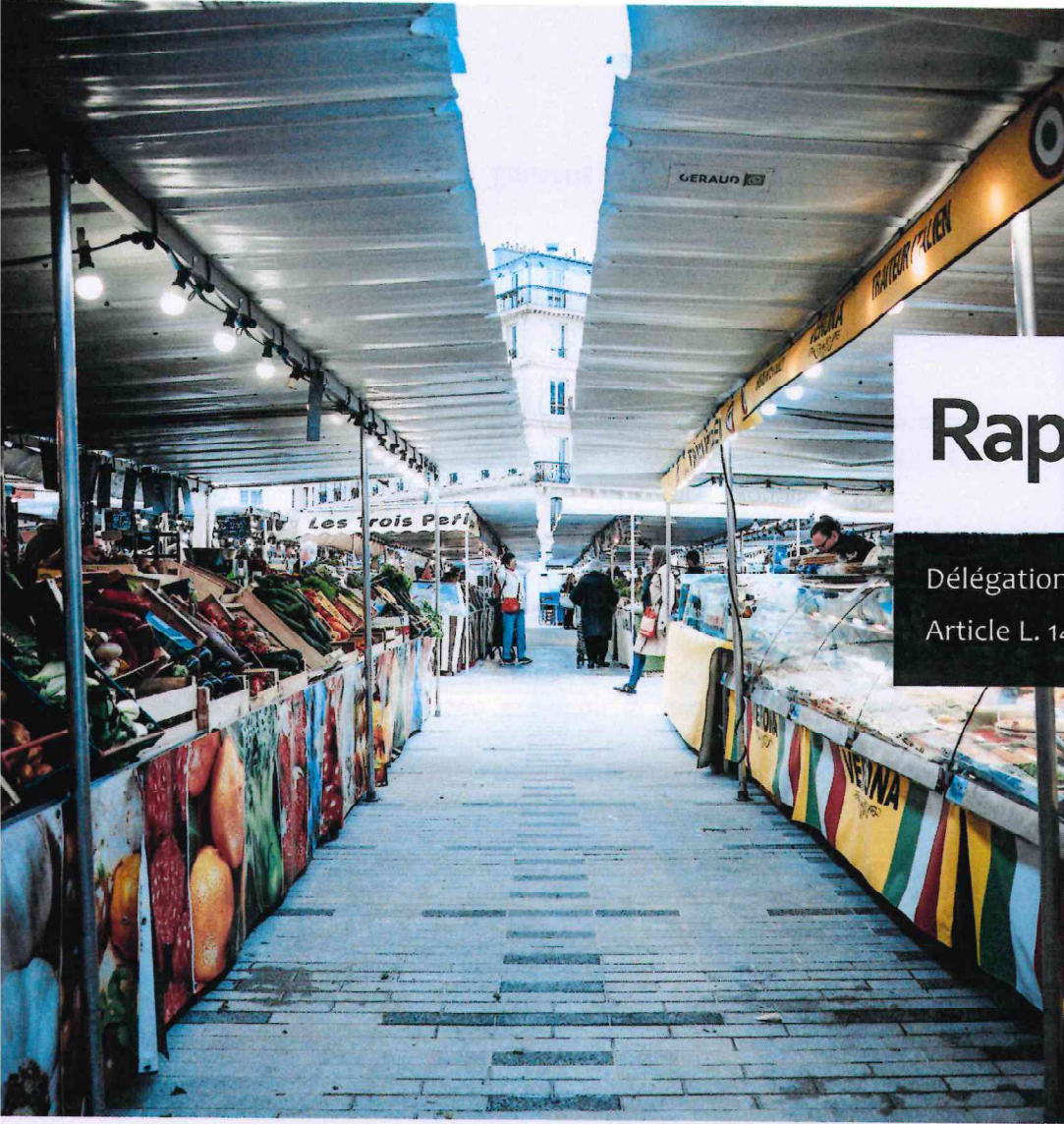
Ce rapport inclut les éléments du décret d'application lorsque ceux-ci s'appliquent aux caractéristiques du service que vous nous avez délégué.

Nous restons à votre disposition pour une analyse complémentaire de ce document.

Vous souhaitant bonne réception de la présente et vous renouvelant notre plus parfait esprit de collaboration,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Service Juridique
02 43 41 10
N° 94360 BRY-SUR-MARNE
27 Boulevard de la République
93891 Livry-Gargan Cedex
Concessionnaire des droits de communication
LES FILS DE MADAME GERAUD
 GERAUD



Rapport annuel d'activité 2024

Délégation de l'exploitation des marchés publics d'approvisionnement
Article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales



VILLE DE BRY-SUR-MARNE
Moult viel que Paris

En quelques mots...

Dans le contexte incertain de l'année 2024, notre entreprise a fait preuve d'une bonne résistance sur la fréquentation générale de ses marchés, en particulier le renouvellement des commerçants abonnés.

La fréquentation des commerçants volants, fortement conditionnée au climat, a poursuivi un redressement perceptible suite aux années COVID.

Notre informatique a poursuivi son évolution et permet depuis janvier 2024 l'encaissement par carte bancaire sans contact de tous les commerçants volants.

Vous pouvez donc suivre l'évolution des modes de paiement et constater la baisse progressive de la part des espèces dans les règlements, entamée en 2022 par le paiement en ligne des abonnés.

Nous souhaitons désormais poursuivre cette dynamique en intégrant dans votre règlement intérieur ces bonnes pratiques.

Dans les halles de marché, nous avons amélioré nos procédures de suivi et de communication, permettant aux commerçants de consulter en ligne leurs avis de conformité des bureaux de contrôle.

Enfin, notre site institutionnel a été relancé, et nous vous en souhaitons une bonne lecture, en attendant les nouveaux projets prévus pour 2025.

Laurent AUGUSTE, directeur général



Avant-propos

Entreprise familiale aux valeurs fortes



Vos marchés

Description

Le marché de BRY sur Marne se tient deux fois par semaines , dans la Halle accolée à la Mairie et devant celle-ci, en extérieur, sur la placette centrale mais aussi, les dimanches matin, sous barnums montés la veille au niveau des places de stationnement des véhicules devant le marché.

Effectifs

Le marché accueille 21 abonnés, et en moyenne par séances de présences 3,48 commerçants casuels (contre 3,9 l'an passé). Si l'effectif des abonnés n'a pas changé jusqu'en novembre, les casuels ont baissé lors du second semestre. Le changement du régisseur, qui doit reconstituer en partie un nouveau groupe de commerçants volants, en est partiellement la cause.

Un commerçant a quitté son abonnement , le traiteur chilien en empanadas, à la recherche de séances plus fréquentées pour son commerce spécifique.

Trois marchés nocturnes ont été organisés en 2024 : Ils ont regroupé, dans une ambiance estivale et festive, 23 commerçants et artisans le 3 mai, 35 le 28 juin et 19 le 13 septembre.



Marché du Centre

Mercredi et Dimanche matin de 8h à 13h30

Rue Charles de Gaulle – Grande rue et rues adjacentes

Angles d'amélioration

Plus que jamais, il est nécessaire de continuer à surveiller l'assiduité des commerçants abonnés aux deux séances. Des courriers de rappels, collectifs ou individuels, sont adressés aux abonnés pour les sensibiliser à cette obligation. Sans présence assidue, la clientèle, voyant une offre diminuer, se retirera du marché et ceci entraînerait de nouveaux départs de commerçants, engageant un cycle destructeur pour la séance de semaine. En 2024, aucun commerçant n'a été sanctionné réellement, mais le départ du traiteur Chilien est néanmoins dû en grande partie à une trop faible clientèle.

Les obligations des commerçants en matière de conformité électrique de leurs étals restent un sujet d'amélioration à travailler : Le délégataire organise pour eux un contrôle annuel par une entreprise agréée. Ceux qui ne sont pas conformes à l'issue d'un premier passage, reçoivent une liste des observations techniques : points à corriger, nature des risques encourus,.. Et ils ont deux mois pour faire corriger les points mentionnés par un professionnel de leur choix. Le second passage note les corrections faites et permet la délivrance du certificat de conformité. Dans le cas contraire, le commerçant est signalé à l'autorité municipale qui peut aller jusqu'à suspendre l'abonnement au marché tant que les corrections ne sont pas effectuées.





Données de l'exploitation

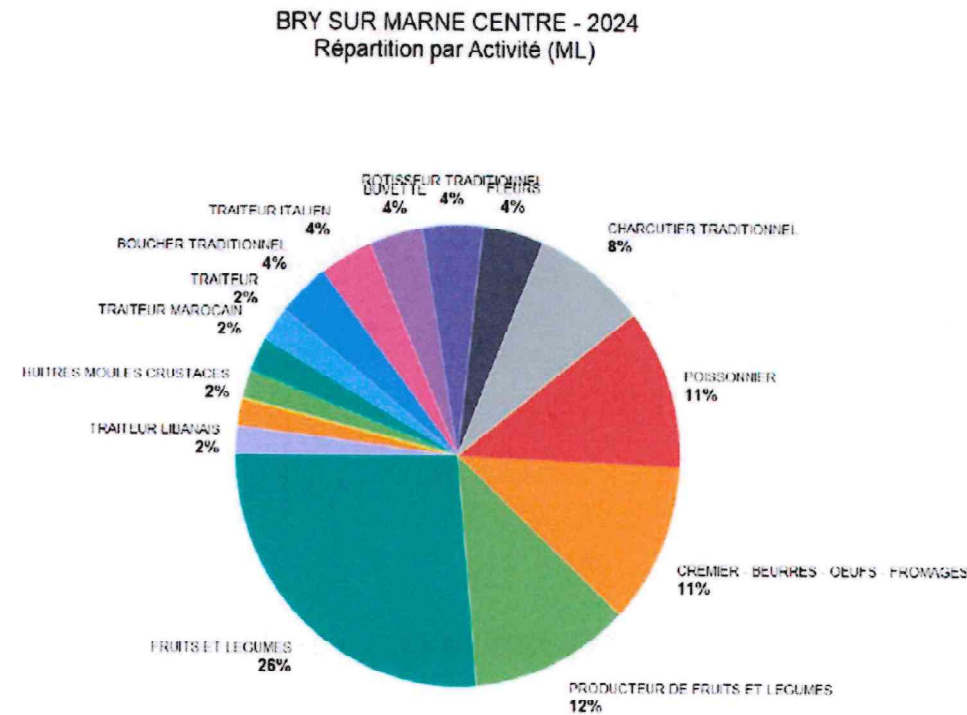
Accessible en temps réel sur notre plateforme REGILOG

Centre -Indicateurs de performance en temps réel

CONFIDENTIEL



Répartition des activités – Marché du centre



Listing des abonnés – Marché du centre



Les Fils de Mme Géraud S.A.S.
S.A.S. au capital de 920 000 Euros
27, boulevard de la République
93190 Livry Gargan

Date : 17/01/2025

BRY SUR MARNE - CENTRE

Liste des commerçants abonnés présents sur 2024

Commerçant	Activité	Arrivé 2024	Départ 2024
LEO L'ALEXANDRIN	BUVETTE		
BRACK Marie noelle POISSONNERIE LE CAP COZ	POISSONNIER		
CAYANA Valerie cavana	TRAITEUR ITALIEN		
DUFOIS Brigitte LA FERME BRYARDE	CREMIER - BEURRES - OEUFS - FROMAGES		
EL HEFNAWY Ahmed AHMED PRIMEURS	FRUITS ET LEGUMES		
GUILLEMAIN Richard CREMERIE DE L'OUEST	CREMIER - BEURRES - OEUFS - FROMAGES		
MAGNANTE TONY JART FRUITS	FRUITS ET LEGUMES		
LE MILLER Stephane PECHERIES DE ST MALO SARL	POISSONNIER		
MEGE Eric EARL MEGE GERARD	HUITRES MOULES CRUSTACES		
OUSADANE MADJID	TRAITEUR MAROCAIN		
BEGUIN Julien SARL BEGUIN	PRODUCTEUR DE FRUITS ET LEGUMES		
LALO FABRICE	BOULANGERIE PATISSERIE		
HADDAD RANA	TRAITEUR LIBANAIS		
AFCHAIN LAURENT	ROTISSEUR TRADITIONNEL		
LECLERE Sébastien CHARCUTERIE BOUCHERIE DE CHARNY	CHARCUTIER TRADITIONNEL		
PICHON Renald MAURICE	BOUCHER TRADITIONNEL		
AIT MEBROUK FARID FANES DE BIO	FRUITS ET LEGUMES		
JANNETTA NADIA	FLEURS		
FISCHER Sébastien LA FERME DU MOULIN	CHARCUTIER TRADITIONNEL		
REDONDO MAIKO TM CHILE	TRAITEUR		31/10/2024
PHYLAVONG REMI LES SAVEURS DU LAOS	TRAITEUR		

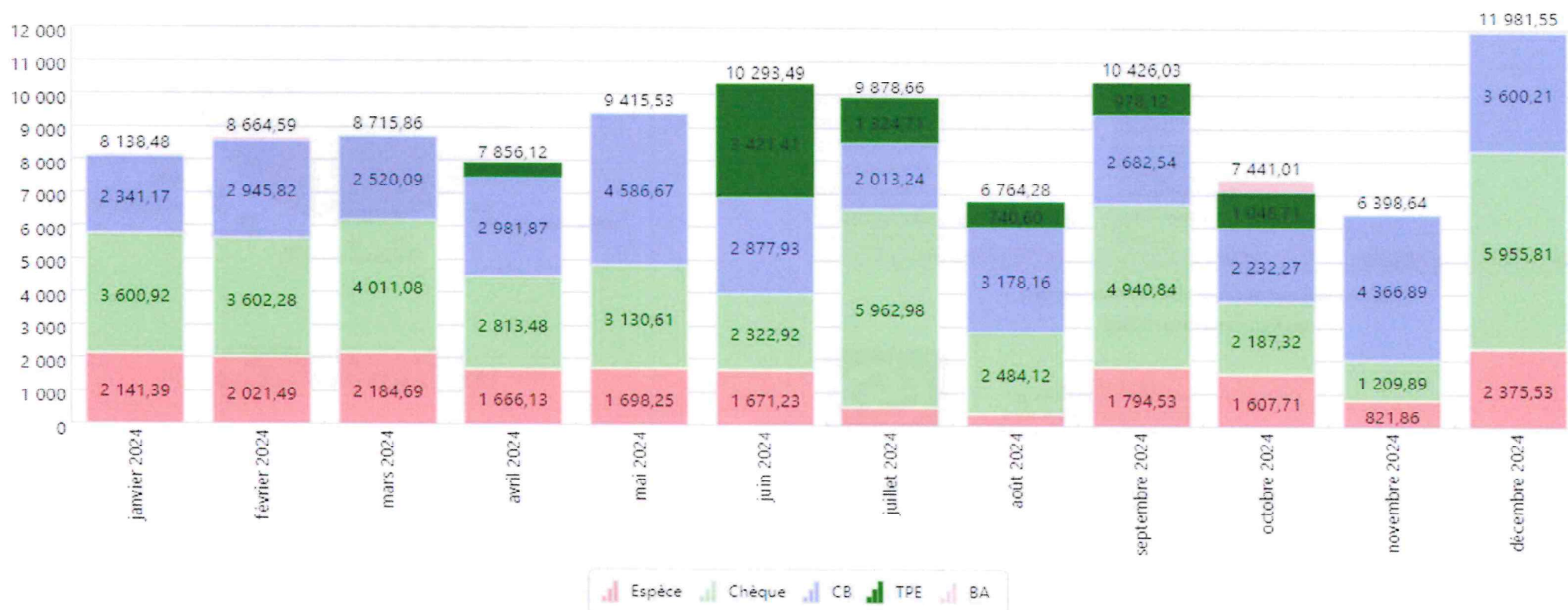
Centre - Indicateurs de performance en temps réel

Encaissement par mois et par type de paiement – Marché du centre

CONFIDENTIEL



Encaissement par mois par type de paiement

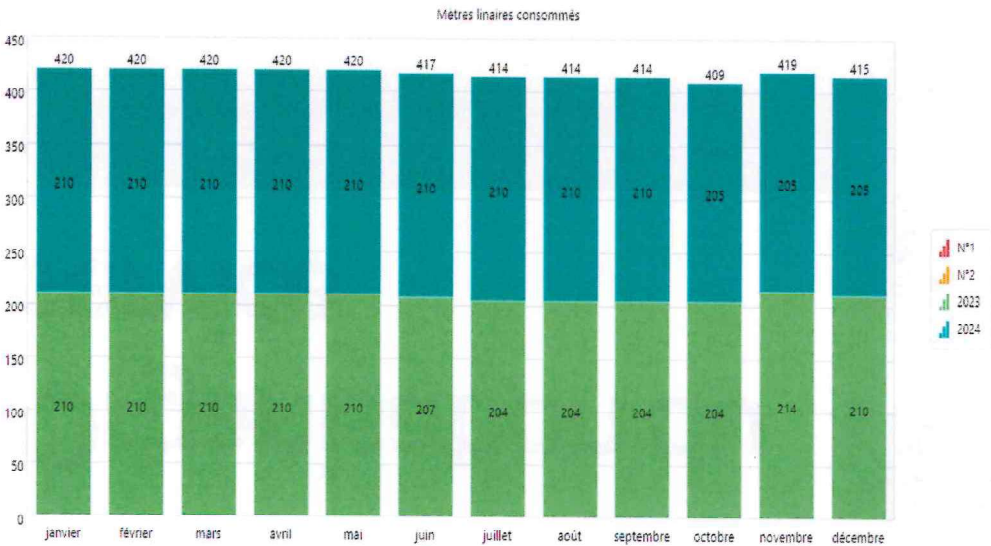


Centre -Indicateurs de performance en temps réel

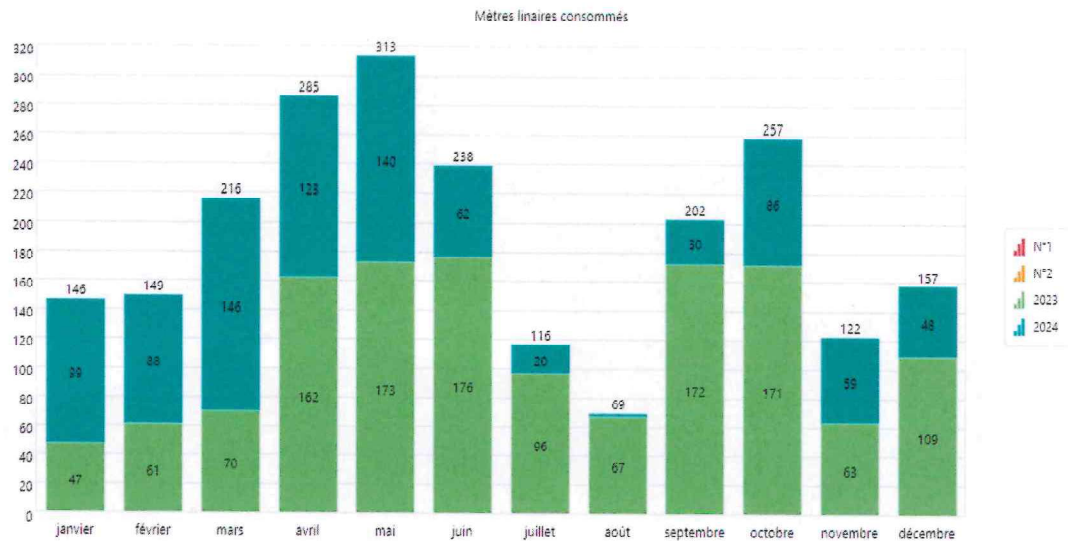
CONFIDENTIEL



Evolution du métrage abonné – Marché du centre



Evolution du métrage casuel – Marché du centre



Organisation du service

Gestion du personnel, commission des marchés, interventions de maintenance, entretiens et travaux



Interventions de maintenance, d'entretien et travaux

SUIVI TECHNIQUE

Entretien courant. Matériel d'exploitation

Comme pour les exercices antérieurs, les interventions d'entretien courant ont été effectuées régulièrement, dans le cadre du contrat.

Au cours de l'exercice, ont été réalisés les travaux suivants :

Maintenance électrique en octobre et décembre 2024

Nettoyage mécanisé de la halle

Contrôle des services généraux + alarme incendie par bureau de contrôle en mars 2024.

Livraison de produits d'entretien et de quincaillerie pour l'année.

Contrat dératisation du Marché couvert à l'année.

Travaux

En marge des interventions d'entretien courant des installations et du matériel d'exploitation mentionnées au chapitre précédent, aucun programme de travaux importants nécessitant une approche contractuelle n'est à signaler pour l'exercice écoulé.

L'échéance rappelée par les pouvoirs publics quant à l'accessibilité des établissements recevant du public aux personnes à mobilité réduite, impose une vérification de l'ensemble des sites et la définition des travaux nécessaires qui en découlent.

Interventions d'entretien des commerçants

En dépit du fait que les obligations en matière de conformité des étals et équipements personnels ou d'hygiène et sécurité relèvent de chaque occupant et n'incombent pas directement au Délégataire, ce dernier intervient régulièrement auprès des commerçants pour les sensibiliser au respect de ces devoirs. Ainsi à titre d'exemple, le régisseur profite de chaque moment d'échange avec les commerçants, par exemple en fin de séance, pour opérer cette sensibilisation en matière de nettoyage. Il en est de même lors des campagnes de vérification collective des installations électriques lancées par le Délégataire.



Conformité des étals des commerçants

BRY sur MARNE
LDR OIGF du 12.06.2024



NOMS	ACTIVITE	Conforme	Non Conforme	DANGEREUX	N° Etal
BEGUIN Julien	Maraîcher	X			8
BRACKE Marie-Noëlle	Poissonnier	X			2
CAVANNA Valérie	Produits Italiens	X			1
DUFOIS Brigitte	B.O.F.	X			5 & 18
EL HEFNAWY Ahmed	F et L			X	13
FAFA	Boulangerie		X		6
GUILLEMAIN Richard	B.O.F.	X			10 & 11
FISHER Sébastien	Boucher		X		12
PICHON Raynald		X			4
JART FRUITS	F et L	X			14
LE MILLER Stéphane	Poissonnier	X			7
LEO L'Alexandrin	Buvette	X			18
REDONDO Mayco	Traiteur chilien			X	
HADDAD Rana	Traiteur libanais		X		5
PHYDAVONG Rémy	Traiteur Laos			X	16
AIT MEBROUK	F&L Bio			X	17
		9	3	4	
		16 Etals			

Personnel affecté à l'exploitation du service

Un régisseur est en charge de l'exploitation, épaulé par un responsable régional.

Deux agents effectuent le montage et démontage des barnums, ainsi que le nettoyage du marché.

Commissions de marchés

24/04/2024

- Répartition des frais de consommation électrique
(nouvelle proposition de calcul)
- Point sur les absences des commerçants
- Retour sur l'animation du 31 mars
- Questions Diverses

23/10/2024

- Point sur les absences des commerçants
- Examen des demandes d'abonnement
- Bilans animations de mai, juin, septembre et octobre
- Bilan des marchés nocturnes (3 mai, 28 juin, 13 septembre)
- Programmation des marchés nocturnes et des animations pour 2025

Informations juridiques et financières



Règlement des marchés et application

Le règlement des marchés a été fixé par un arrêté n° 2021ARR0129 du 1^{er} avril 2021.

Application

Le régisseur veille au respect des dispositions réglementaires. À titre informatif, il peut être amené à délivrer aux commerçants des notes de rappel au règlement.

En cas de non-respect des dispositions réglementaires, le régisseur intervient en signalant le contrevenant afin de corriger le manquement. Le cas échéant une mise en demeure est adressée au commerçant lui permettant de se conformer aux obligations.

Si le manquement persiste, le dossier est transmis au Maire qui décide de l'application des sanctions administratives à l'encontre des contrevenants en utilisant les pouvoirs de police lui incombant dans le cadre de son mandat.

Les sanctions sont utilisées, dans un premier temps, comme mesures correctives afin d'éviter la reproduction du comportement fautif. D'autre part, les sanctions, si elles sont prises à l'encontre d'un commerçant, incitent les autres commerçants à ne pas enfreindre le règlement et favorisent le climat serein et respectueux du marché.

Dans les limites des compétences des régisseurs, ils veillent au contrôle légal des documents des commerçants afin de vérifier leur compétence à exercer une activité commerciale quelconque.

Les contrôles relatifs à la qualité des marchandises, l'hygiène, la situation fiscale et sociale des commerçants relèvent de la compétence exclusive des pouvoirs publics. Le Délégué apporte son soutien dans le cadre des contrôles diligents et communique toute information individuelle légalement transmissible et permet tout accès aux sites facilitant le déroulement des contrôles.

Evolutions contractuelles

La nouvelle tarification des droits de place, applicable au 1^{er} avril 2024, a été indexée contractuellement à +3,20%.

Tarifs des droits de place

Les tarifs des droits de place sont établis librement par le Conseil municipal après consultation, lors des commissions des marchés. Le Délégué peut proposer l'actualisation tarifaire selon la méthode de calcul prévue contractuellement ou le cas échéant une modification de ceux-ci selon son critère afin de préserver l'équilibre économique du contrat de suivre la courbe inflationniste actuelle.

Les tarifs sont en vigueur depuis le 1er avril 2024 voté par délibération n°2024DELIB0032 du 07 mars 2024.

Attestation d'assurance

Votre Assurance ► PRIMAVERE ENTREPRISE		Assurance et Banque	ATTESTATION
COURTIER ASDA GROUP 50 RUE NOTRE DAME DE LORETTE 75009 PARIS Tel : 01 53 30 89 19 Portefeuille : 0204142984	SA GERAUD GESTION 27 BD DE LA REPUBLIQUE 93190 LIVRY GARGAN FR		
	Vos références : Contrat n° 6512679204 Client n° 0303411420		
AXA France IARD , atteste que :	SA GERAUD GESTION 27 BD DE LA REPUBLIQUE 93190 LIVRY GARGAN		

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 6512679204

Selon les clauses et conditions du contrat, les principales garanties sont les suivantes :

- Incendie, Explosion, Foudre
- Tempêtes, Grêle et Neige sur Toitures
- Fumées
- Chutes d'Appareils de navigation aérienne et d'engins spatiaux
- Choc d'un véhicule terrestre
- Dégâts des Eaux (GE)
- Actes de Vandalisme
- Emeutes, Sabotage, Attentats, Actes de Terrorisme, Mouvements Populaires
- Catastrophes Naturelles

Les garanties sont également acquises pour :

- SADC
- LES FILS DE MADAME GERAUD
- SAS GERAUD ASSOCIES SAS
- qui possèdent la qualité d'Assurés additionnels

L'ensemble des biens assurés porte sur les Batiments, les Matériels fixes ou mobiles, les aménagements appartenant au Souscripteur ou à des tiers et faisant partie intégrante de son activité de concessionnaire de droits communaux.

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 196 000 euros
Siège social : 515, rue de Valenciennes - 92019 Nanterre Cedex - France
SIREN 515 196 000 - N° de RCS : Nanterre
SIREN 515 196 000 - N° de RCS : Nanterre
SIREN 515 196 000 - N° de RCS : Nanterre

Compte d'exploitation de l'exercice 2024

Le rapport financier (recettes-dépenses) est présenté selon les normes du plan comptable de 1982.

Ville de BRY SUR MARNE				
Comptes de l'exercice 2024				
RECETTES		Abonnés	Casuels	Total Recettes
Droits de place	BRY SUR MARNE DSP CENTRE	67 218,32 €	4 013,19 €	71 231,51 €
Total Droits de place		67 218,32 €	4 013,19 €	71 231,51 €
Impayés		247,86 €		247,86 €
Refacturation fluides		5 764,29 €	268,81 €	6 033,10 €
Total Recettes		73 230,47 €	4 282,00 €	77 512,47 €
CHARGES				
				Total
Achats fournitures & petits équipements				-1 238,10 €
Assurances				-937,52 €
Carburants				-428,74 €
Dotation aux amortissements				-8 573,19 €
Entretien & nettoyage voirie				-502,50 €
Fluides				-7 733,39 €
Frais bancaires				-583,25 €
Frais de déplacements				-750,17 €
Frais indirects et de siège				-7 673,73 €
Locations véhicules				-160,55 €
Logiciel de gestion & facturation				-2 354,50 €
Masse salariale				-24 811,34 €
Redevance forfaitaire				-1 500,00 €
Transports				-61,12 €
Vérification Equipements Curage				0,00 €
Vérification équipements électriques				-3 597,03 €
Total Charges				-60 905,13 €
Résultat				16 607,34 €

CONFIDENTIEL

Comptes de l'exercice n-1

Ville de BRY SUR MARNE				
Comptes de l'exercice 2023				
	Marchés	Abonnés	Casuels	Total
DSP CENTRE		63 281,77 €	4 523,32 €	67 805,09 €
Sous total		63 281,77 €	4 523,32 €	67 805,09 €
Impayés				-1 567,25 €
Récupération électricité				7 954,26 €
RECETTES				74 192,10 €
Redevances				-1 500,00 €
Achat et Charges externes				-24 781,69 €
Salaires et Charges sociales				-25 519,22 €
Dotation aux amortissements				-9 636,98 €
DEPENSES				-61 437,89 €
RESULTAT				12 754,21 €

Analyse financière

Globalement les recettes s'améliorent avec la progression des recettes abonnés et le maintien des recettes casuels.

Le résultat est très positif et permettra de reverser une redevance variable à la Collectivité.

Nous devons conserver la dynamique positive et conserver le même niveau d'exigence pour vos concitoyens.

Le résultat devrait évoluer favorablement dans les prochaines années avec la diminution graduelle de la dotation aux amortissements.

Perspectives pour l'exercice à venir

- Augmenter le paiement dématérialisé et diminuer les espèces.
- Adapter le règlement des marchés afin d'encourager les commerçants à régler leurs factures par CB.
- Continuer la dynamique de l'abonnement actuelle.
- Améliorer la qualité des commerçants (notamment avec la présentation des produits).
- Adapter le marché aux nouvelles habitudes de consommation.
- Conserver et développer les marchés nocturnes.

Animations

Budget animation et opérations réalisées



OBJECTIFS

- ✦ Transformer un client en consommateur régulier
- ✦ Cibler une nouvelle clientèle
- ✦ Dynamiser les marchés
- ✦ Booster la notoriété et l'image des marchés
- ✦ Action coordonnée avec l'actualité locale
- ✦ Accentuer la fréquentation en périodes creuses
- ✦ Innover et mettre au gout du jour
- ✦ Soumettre des offres promotionnelles attractives

Animation n°1



Thème de l'animation : Le marché fête Pâques

Période : Dimanche 31 mars

Détails :

A l'occasion de Pâques, de nombreux moulages en chocolat étaient en jeu via l'organisation d'une chasse aux intrus.

Canaux de communication :

- Supports municipaux
- Réseaux sociaux
- Affiches



Animation n°2



Thème de l'animation : Fête des mères

Période : Dimanche 26 mai

Détails :

A l'occasion de la fête des mères et de façon combinée à la Fête Internationale des Marchés, de nombreuses roses ont été offertes aux clientes du marché.

Canaux de communication :

- Supports municipaux
- Réseaux sociaux
- Affiches



Animation n°3



Thème de l'animation : Le marché fait tourner les pédales

Période : Dimanche 16 juin

Détails :

A l'occasion des J.O 2024, les clients ont eu la possibilité de profiter d'une animation vélo-smoothie tout au long de la matinée.

Canaux de communication :

- Supports municipaux
- Réseaux sociaux
- Affiches



Animation n°4



Thème de l'animation : La rentrée

Période : Dimanche 15 septembre

Détails :

Afin de relancer l'activité du marché et de soutenir le pouvoir d'achat de la clientèle, de nombreux bons d'achat d'une valeur de 5€ étaient à gagner via des jeux développés par un animateur tout au long de la matinée.

Canaux de communication :

- Supports municipaux
- Réseaux sociaux
- Affiches



Animation n°5

Thème de l'animation : Disco Soupe

Période : Dimanche 6 octobre

Détails :

Avec l'arrivée de l'hiver, organisation d'une disco-soupe en présence d'un chef, soupes développées avec les produits du marché.

Canaux de communication :

- Supports municipaux
- Réseaux sociaux
- Affiches



Animation n°6

Thème de l'animation : Halloween

Période : Dimanche 3 novembre

Détails :

A l'occasion d'Halloween, une animation à destination des enfants fut développée avec le développement de stands maquillage gratuit.

Canaux de communication :

- Supports municipaux
- Réseaux sociaux
- Affiches

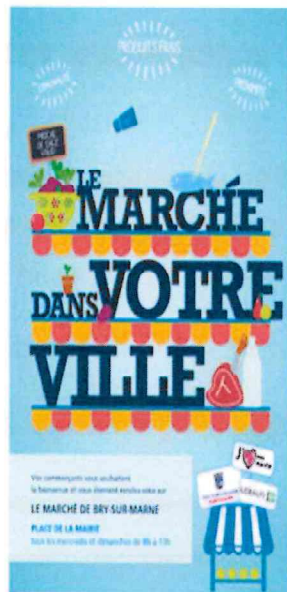


Animation n°7



Thème de l'animation : Nouveaux Habitants

A l'occasion de la cérémonie d'accueil dédiée aux nouveaux Bryards, samedi 23 novembre, un kit de bienvenu fut remis à chacun des présents, kit comprenant un flyer d'informations & deux bons d'achat d'une valeur de 5€ valables durant toute l'année auprès de l'ensemble des commerçants du marché, le tout dans un cabas logoté aux couleurs du marché.



Animation n°8

Thème de l'animation : Beaujolais Nouveau

Période : Dimanche 24 novembre

Détails :

A l'occasion de l'arrivée du Beaujolais Nouveau, de nombreuses bouteilles étaient à gagner via un jeu de grattage avec en jeu de nombreuses bouteilles...

Canaux de communication :

- Supports municipaux
- Affiches



Animation n°9



Thème de l'animation : Noël

Période : Dimanche 22 décembre

Détails :

Dans le cadre des festivités de fin d'année, présence du Père-Noël pour se prêter au jeu des photos et distribution de papillotes à la clientèle.

Canaux de communication :

-Affiches



BUDGET ANIMATION

Dépenses	Animation de	Date facture	H.T.	T.T.C.	
SADC-CYEL	Noël	31/12/2024	*		480,00 €
GG	FG 52	31/12/2024	*		276,64 €
TOTAL DEPENSES (3)					756,64 €



**Nous sommes à
votre disposition
pour tout
complément
d'information**

01 43 02 57 27



Service.juridique@groupegeraud.fr



<https://groupegeraud.fr/>

